



**BIENVENUE AU GOLF CLUB DE SION**

---

## **DEVENEZ MEMBRE DU GOLF CLUB DE SION**

Chère Madame, Cher Monsieur, Cher Hôte,

Le Golf Club de Sion jouit d'un parcours de 18 trous. Situé dans un écrin de verdure qui propose un panorama exceptionnel, il a été construit en 2002 par un architecte de renommée internationale, le Suisse Peter Harradine.

Grâce au climat exceptionnel du Valais central, le parcours est ouvert toute l'année. Il ne ferme que lorsque la neige le recouvre.

Selon nos statuts, nous pouvons accepter un nombre maximum de 650 membres actifs. Il reste aujourd'hui des transferts de parts possibles et nous serions heureux de vous accueillir au sein de notre Club.

L'ambiance du Golf Club de Sion est extrêmement conviviale. La qualité de l'entretien du parcours et de ses infrastructures mais aussi de l'accueil et du service répond aux attentes de chacun. Situé à deux minutes tant de la sortie d'autoroute que du centre-ville de Sion, notre Club est facilement accessible. Son restaurant, réputé comme l'une des meilleures tables de la région, vous attend pour vous surprendre. Rien ne s'oppose à votre future adhésion!

Une gestion rigoureuse depuis toujours nous a mis dans une situation économique qui nous permet d'avoir des finances saines et de faire face à nos engagements financiers. Aujourd'hui, nous proposons plusieurs possibilités d'adhésion (part individuelle, part entreprise, part en second et statut spécial 22-30 ans) et, parmi celles-ci, plusieurs choix possibles pour la saison en fonction de vos préférences. Vous trouverez les détails dans les pages qui suivent. En devenant membre du Golf Club de Sion, vous participez à la vie conviviale du club et de celle dynamique de ses sections.

Golfeur débutant ou expérimenté, nous espérons que vous répondrez favorablement à notre invitation à rejoindre notre club. Notre club manager se tient à votre entière disposition pour répondre de vive voix à toutes vos questions.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, Cher Hôte, à l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Le Comité du Golf Club de Sion**



## INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

### ***PART INDIVIDUELLE***

Le (la) soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Handicap : \_\_\_\_\_

Eventuel home club : \_\_\_\_\_

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de CHF 15'000.- (quinze mille francs) pour la finance d'entrée dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;
- avoir été informé que la finance d'entrée n'est pas versée à fonds perdu ; la cession d'une part est soumise à l'approbation et au contrôle préalable du comité ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé ;
- avoir connaissance que le Golf Club de Sion utilise ses coordonnées et données personnelles à des fins strictement liées au Club, à son fonctionnement et aux communications sur ses activités.

***Le membre adhérent :***

Lieu et date : \_\_\_\_\_



## **INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION**

### ***PART INDIVIDUELLE OU ENTREPRISE A PAIEMENTS ECHELONNES***

Le (la) soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Handicap : \_\_\_\_\_

Eventuel home club : \_\_\_\_\_

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cent francs) pour la finance d'entrée ainsi que CHF 500.- (cinq cent francs) de frais administratifs dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et du règlement concernant l'acquisition d'une part à paiement échelonné, et les accepte ;
- s'acquitter du montant de CHF 750.- par année dès la seconde année pour une durée maximale de 14 ans ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé.

***Le membre/L'entreprise adhérent/e :***

Lieu et date : \_\_\_\_\_



## **PART A PAIEMENTS ECHELONNES**

### **REGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UNE PART DU GOLF CLUB DE SION COMME MEMBRE ACTIF A PAIEMENTS ECHELONNES**

#### **1. BUT**

Le but de ce règlement est de fixer les modalités financières particulières pour acquérir une part du Golf Club de Sion accordant le titre de membre actif au sens de l'art. 7 des statuts du club.

#### **2. MODALITÉS**

Le prix global final est fixé à CHF 15'000.- (quinze mille francs). Ce montant est honoré de la manière suivante :

- a. Versement initial de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) + CHF 500.- (cinq cents francs) à titre de frais de gestion du dossier.
- b. Dès la deuxième année, versement annuel pendant 14 ans de CHF 750.- (sept cent cinquante francs) au minimum en sus de la cotisation annuelle et du droit de jeu conformément à l'art. 7 des statuts.
- c. Le nouveau membre peut en tout temps verser l'intégralité du solde dû.

#### **3. MEMBRES JUNIORS**

Les membres juniors âgés de 20 à 25 ans qui font partie de la section juniors du Golf Club de Sion peuvent, durant cette période, s'engager à devenir membre à part entière au sens de l'art.7 des statuts précités selon les modalités suivantes :

- a. Versement d'annuités de CHF 750.- (sept cent cinquante francs) jusqu'à 25 ans révolus en plus des cotisations obligatoires.
- b. Versement de la tranche de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) à l'âge de 26 ans.
- c. Versement du solde dû selon les modalités fixées sous chiffre 2. litt. b.

#### **4. DROITS ET OBLIGATIONS**

La qualité de membre actif au sens de l'article 7 précité ne devient effective qu'à l'issue du paiement global des CHF 15'000.- (quinze mille francs). Toutefois, pendant cette période, le membre acquéreur ci-dessous obtient tous les droits et obligations figurant dans les statuts et le règlement du club, documents qui font partie intégrante du présent règlement.

#### **5. FIN DU CONTRAT**

Si le membre acquéreur devait démissionner ou cesser d'assumer les obligations financières décrites supra, les prestations financières acquittées seront considérées comme versées à fonds perdus et acquises au club si la démission ou la cessation intervient dans les 5 ans qui suivent la date du présent contrat. Cette échéance passée, la somme lui sera remboursée selon les modalités fixées par le comité sous le chiffre 6 du présent contrat.

#### **6. MODALITÉS DE REMBOURSEMENT**

Le membre démissionnaire pourra se faire rembourser l'intégralité de ses paiements après 5 ans aux conditions suivantes :

- a. Sa part est reprise par un nouveau membre présenté par lui-même ;
- b. Le nouveau membre s'acquitte du montant de CHF 15'000.- (quinze mille francs) au comptant.

Le montant remboursé correspondra à la mise de fonds initiale soit CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) plus les annuités de CHF 750.- (sept cent cinquante francs) payées.

Si le membre démissionnaire ne trouve pas de remplaçant à l'achat de sa part, sa mise de fonds initiale de CHF 4'500.- (quatre mille cinq cents francs) lui sera remboursée avec les annuités payées, sous déduction des frais de dossier et d'une indemnité pour rupture de contrat de 10 % des sommes totales versées.

#### **7. DISPOSITION FINALE**

Le signataire ci-dessous reconnaît être soumis aux statuts et règlement qui régissent le Golf Club de Sion et déclare en avoir pris connaissance.

Par sa signature, il s'engage à respecter les accords financiers ci-dessus et admet que sa signature vaut reconnaissance de dettes au sens de l'art 80 de la LP.

***Le membre adhérent :***

Lieu et date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## FORMULAIRE CHOIX SAISON 2019

### PART INDIVIDUELLE

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Selon le règlement financier en vigueur, nous vous invitons à nous faire part de votre choix pour la saison 2019 parmi les possibilités suivantes :

**CHOIX 1 :**

Cotisation	CHF	500.-
Abonnement de jeu (personnel)	CHF	1'800.-
Carte ASG	CHF	70.-

**CHOIX 2 :**

Cotisation	CHF	500.-
25 bons green-fees (transmissibles)	CHF	1'800.-
Carte ASG	CHF	70.-

**CHOIX 3 :**

Cotisation	CHF	500.-
------------	-----	-------

Sans carte ASG

**SOUHAITE LOUER UNE PLACE DE CHARIOT DANS NOTRE LOCAL A CHARIOTS :**

<input type="checkbox"/> Chariot manuel	CHF	130.-
<input type="checkbox"/> Chariot électrique	CHF	180.-

**NOTE :** Pour les personnes dont le Home Club n'est pas Sion, veuillez biffer la carte ASG dans l'un ou l'autre des choix et préciser votre Home Club juste à côté.

**Le membre adhérent :**

Lieu et date : \_\_\_\_\_

**Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais par :**

Courrier : Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | Fax au : 027 203 79 18 | E-mail à : info@golfclubSION.ch

**Nous y donnerons suite prochainement.**



## INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

### **PART ENTREPRISE**

L'entreprise : \_\_\_\_\_

Représentée par :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Handicap : \_\_\_\_\_

Eventuel home club : \_\_\_\_\_

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de CHF 15'000.- (quinze mille francs) pour la finance d'entrée dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;
- avoir été informé que la finance d'entrée n'est pas versée à fonds perdu ; la cession d'une part est soumise à l'approbation et au contrôle préalable du comité ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé.

***Le membre adhérent et le timbre de l'entreprise :***

Lieu et date : \_\_\_\_\_



## FORMULAIRE CHOIX SAISON 2019

### PART ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Personne profitant de la part entreprise pour la saison 2019 :

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse exacte : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Handicap : \_\_\_\_\_

La facture est à envoyer à l'adresse de:  la personne nommée ci-dessus  
 l'entreprise

**CHOIX 1 :**

Cotisation	CHF	500.-
Abonnement de jeu (personnel)	CHF	1'800.-
Carte ASG (uniquement pour membres de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci)	CHF	70.-

**CHOIX 2 :**

Cotisation	CHF	500.-
25 bons green-fees (transmissibles)	CHF	1'800.-
Carte ASG (uniquement pour membres de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci)	CHF	70.-

**CHOIX 3 :**

Une cotisation réduite à CHF 250.- et 5 green-fees gratuits (sans carte ASG)

**LOCATION D'UNE PLACE DE CHARIOT DANS NOTRE LOCAL A CHARIOTS :**

(uniquement pour membres de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci)

<input type="checkbox"/> Chariot manuel	CHF	130.-
<input type="checkbox"/> Chariot électrique	CHF	180.-

**Notes :**

- votre choix est valable uniquement pour la saison 2019. Le comité du club se réserve le droit de modifier ces conditions pour les saisons à venir
- le bénéficiaire du droit de jeu de votre part entreprise qui n'est pas membre de la famille propriétaire de l'entreprise ou de la direction de celle-ci ne peut pas participer au Championnat du Club et aux Interclubs suisses organisés par l'ASG
- sans nouvelle de votre part, nous partons du principe que les choix 2018 sont reconduits

**Le membre adhérent et le timbre de l'entreprise**

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais par :

Courrier : Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | Fax au : 027 203 79 18 | E-mail à : info@golfclubsion.ch

Nous y donnerons suite prochainement.



## INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

### ***PART EN SECOND***

Le statut de **membre en second** (part à CHF 5'000.-) donne droit à des prestations de jeu équivalentes à celles des membres du Club (abonnement, green-fee, etc.). Le membre en second n'a cependant pas droit à la carte ASG de membre du Golf Club de Sion. Ce statut est accordé aux conditions cumulatives suivantes :

- être domicilié hors du Canton du Valais (fournir une attestation de votre domicile hors Canton du Valais) ;
- être affilié à un club hors Canton du Valais (fournir une attestation de membre d'un club hors Canton du Valais);
- être propriétaire d'une résidence secondaire dans le Canton du Valais (fournir une attestation de résidence secondaire dans le Canton du Valais).

**Le (la) soussigné(e),**

**Nom :**

---

**Prénom :**

---

**Profession :**

---

**Date de naissance :**

---

**Adresse domicile principal :**

---

**Adresse résidence secondaire :**

---

**Adresse e-mail :**

---

**N° de téléphone :**

---

**Handicap :**

---

**Home club :**

---

**Déclare :**

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion en s'engageant à verser le montant de **CHF 5'000.-** (cinq mille francs) pour la finance d'entrée dans un délai de 30 jours dès réception de la facture y relative ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;
- avoir été informé que la finance d'entrée n'est pas versée à fonds perdu ; la cession d'une part est soumise à l'approbation et au contrôle préalable du comité ;
- savoir que le remboursement de sa part ne pourra intervenir automatiquement après sa démission, excepté s'il présente un candidat à sa succession au comité du club ; s'il ne présente personne, il sera inscrit sur une liste d'attente et devra patienter plusieurs mois voire années avant d'être remboursé.

***Le membre en second adhérent :***

**Lieu et date :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_





## FORMULAIRE CHOIX SAISON 2019

### ***PART EN SECOND***

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Selon le règlement en vigueur, nous vous invitons à nous faire part de votre choix pour la saison 2019 parmi les possibilités suivantes :

**CHOIX 1 :**

Cotisation	CHF	500.-
Abonnement de jeu (personnel)	CHF	1'800.-

Sans carte ASG

**CHOIX 2 :**

Cotisation	CHF	500.-
25 bons green-fees (transmissibles)	CHF	1'800.-

Sans carte ASG

**CHOIX 3 :**

Cotisation	CHF	500.-
------------	-----	-------

Sans carte ASG

***Le membre en second adhérent :***

Lieu et date : \_\_\_\_\_

---

**Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais par :**

Courrier : Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | Fax au : 027 203 79 18 | E-mail à : info@golfclubSION.ch

**Nous y donnerons suite prochainement.**



## INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

### STATUT « JEUNE MEMBRE » 22-33 ANS

Le statut spécial « jeune membre » s'adresse aux jeunes âgés de 22 à 33 ans. Il confère au jeune les mêmes droits qu'un membre adulte jusqu'à l'âge de 33 ans révolus. Avec un droit d'entrée de CHF 3'000.-, le jeune se voit offrir son abonnement de jeu (valeur : CHF 1'800.-) la première année ; il ne paie que la cotisation annuelle (CHF 500.-) et sa carte ASG (CHF 70.-). Dès la deuxième année, il est soumis aux mêmes frais annuels qu'un membre adulte avec le paiement de la cotisation annuelle (CHF 500.-), de son abonnement de jeu ou des 25 bons green-fees (CHF 1'800.-) et de sa carte ASG (CHF 70.-).

Dès que le jeune atteint sa 34<sup>ème</sup> année, il a le choix de quitter le club (il perd alors ses CHF 3'000.- payés pour le droit d'entrée) ou de rester en tant que membre adulte en s'acquittant de la somme restante de CHF 12'000.- pour atteindre les CHF 15'000.- correspondant à la valeur d'une part au Golf Club de Sion.

Le (la) soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse domicile : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Handicap : \_\_\_\_\_

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion avec le statut spécial de « jeune membre » ;
- avoir pris connaissance des conditions liées à ce statut et des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;

*Le membre adhérent :*

Lieu et date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## FORMULAIRE CHOIX SAISON 2019

### STATUT « JEUNE MEMBRE » 22-33 ANS

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Nous vous invitons à nous faire part de votre choix pour la saison 2019 parmi les possibilités suivantes :

**CHOIX 1 :**

Cotisation	CHF	500.-
Carte ASG	CHF	70.-
Abonnement de jeu (personnel) : offert la première année	Valeur :	CHF 1'800.-

**CHOIX 2 :**

Cotisation	CHF	500.-
Carte ASG	CHF	70.-
25 bons green-fees (transmissibles) : offerts la première année	Valeur :	CHF 1'800.-

**SOUHAITE LOUER UNE PLACE DE CHARIOT DANS NOTRE LOCAL A CHARIOTS :**

<input type="checkbox"/> Chariot manuel	CHF	130.-
<input type="checkbox"/> Chariot électrique	CHF	180.-

***Le membre adhérent :***

Lieu et date : \_\_\_\_\_

---

**Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais par :**

Courrier : Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | Fax au : 027 203 79 18 | E-mail à : info@golfclubSION.ch

**Nous y donnerons suite prochainement.**



## INSCRIPTION A L'ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE SION

### STATUT SPECIAL 22-30 ANS

Le **statut spécial des jeunes âgés de 22 à 30 ans** offre la possibilité de pratiquer le golf à des conditions favorables sans posséder de part sociale au Golf Club de Sion. **Ce statut est accordé à deux conditions : le jeune doit être issu du mouvement junior du Club et doit être titulaire d'une carte d'étudiant.** Moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de CHF 500.- (idem à celle d'un membre) et de la licence ASG à CHF 85.-, le jeune fait partie du Club et bénéficie d'un abonnement de jeu annuel à un tarif spécial de CHF 500.-. Dès que le jeune a atteint ses 31 ans, une affiliation classique en tant que membre individuel à notre Club ou à une association reconnue comme l'Association Suisse des Golfeurs Indépendants est possible.

Le (la) soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse domicile : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Handicap : \_\_\_\_\_

Déclare :

- adhérer à l'Association du Golf Club de Sion avec le statut spécial de jeune âgé de 22 à 30 ans ;
- avoir pris connaissance des statuts de l'Association du Golf Club de Sion et les accepte ;

**Le membre adhérent :**

Lieu et date : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## FORMULAIRE CHOIX SAISON 2019

### STATUT SPECIAL 22-30 ANS

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Le (la) soussigné(e) s'engage à régler :

- cotisation annuelle CHF 500.-
- abonnement de jeu annuel CHF 500.-
- carte ASG CHF 70.-

Le (la) soussigné(e) joint une copie de sa carte d'étudiant 2019 à ce formulaire.

Le (la) soussigné(e) souhaite louer une place de chariot (facultatif) :

- manuel (CHF 130.-)
- électrique (CHF 180.-)

**Le membre adhérent :**

Lieu et date : \_\_\_\_\_

---

**Merci de nous renvoyer ce formulaire dans les meilleurs délais par :**

Courrier : Golf Club de Sion, Route de Vissigen 150, 1950 Sion | Fax au : 027 203 79 18 | E-mail à : info@golfclubsion.ch

**Nous y donnerons suite prochainement.**



Section juniors

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

COORDONNEES :			
Nom			
Prénom			
Sexe	Garçon	Fille	
Date de naissance			
Adresse			
NPA   Localité			
Téléphone privé			
Téléphone portable			
Adresse e-mail			
Taille polo officiel (CHF 30.-)			
DISPONIBILITES DU JUNIOR :			
ECOLE/COURS	LIBRE		
Lundi	À partir de		
Mardi	À partir de		
Mercredi	À partir de		
Jeudi	À partir de		
Vendredi	À partir de		
Samedi	À partir de		
CHOIX ET TARIFS :			
CHOIX	TARIF	EXPLICATIONS	CHOIX
Cotisation annuelle	CHF 200.-/an	Adhésion obligatoire	
Abonnement de jeu (parcours illimité)	CHF 300.-/an	Seulement pour les juniors avec handicap	
Ecole Kids (4 à 8 ans)	CHF 100.-/an	2x45 minutes par mois, initiation pour les petits Rabais famille dès le 3 <sup>ème</sup> enfant	
Entraînement en semaine	CHF 400.-/an	1 heure de cours collectif/semaine durant les 2 sessions annuelles	
Groupe compétition	CHF 500.-/an	2x1,5 heure par semaine (réservé joueurs disputant les tournois Association Suisse de Golf)	
Carnet de 10 cours privés	CHF 250.-	Cours privés de 30 minutes	
REMARQUES / DIVERS / MALADIES OU ALLERGIES EVENTUELLES			

*Signatures du junior et d'un parent :*

Lieu et date : \_\_\_\_\_



**BIENVENUE AU GOLF CLUB DE SION**

---

## **LE MOT DE L'ARCHITECTE DU GOLF CLUB DE SION**

Cher ami golfeur,

Logé dans le creux de la vallée du Rhône, sur la plaine de Grand Champsec, le Golf Club de Sion bénéficie d'un ensoleillement optimal. Ce parcours de 18 trous, qui s'étend sur 42 hectares, est dominé par les châteaux de Valère et de Tourbillon.

Le terrain plat, qui est bordé au Nord par le Rhône et à l'Est par le bois de la Borgne, présente des difficultés techniques intéressantes. C'est un parcours agréable à jouer par tous les golfeurs, quel que soit leur handicap. Nous n'avons pas introduit d'obstacles superflus ou artificiels qui ne font que causer des grandes frustrations à la majorité des joueurs.

Les fairways sont larges, les greens généreux, et les caractéristiques naturelles du site, tels les arbres majeurs existants, le canal, la traditionnelle meunière ou le vent dominant ont été pris en compte pour offrir une magnifique expérience dans un cadre authentique.

Mais ne mésestimez pas ce tracé car le parcours peut à tout moment être rendu plus difficile pour les tournois importants, notamment en réduisant la largeur des fairways et en laissant pousser les semi-roughs et les roughs. Le parcours se transforme alors en un vrai test de golf, et ceci d'autant plus que les arbres nouvellement plantés auront un peu grandi.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans ce cadre et sous ce soleil valaisan extraordinaire.

**Peter Harradine**

Golf Course Architect